



LE PRESIDENT DU COMITE TERRITORIAL  
DU LOIRE-ET-ARROUX

Affaire suivie par Sylvie CHAMFROY  
Courriel : schamfroy@sydesl.fr  
Tél : 03 85 21 91 12

**Objet** : Compte Rendu Assemblée Générale

## **Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire Comité territorial du LOIRE ET ARROUX**

Les délégués du Comité Territorial du LOIRE ET ARROUX se sont réunis 16 mars 2018 à 15 heures à la salle polyvalente de VENDENESSE SUR ARROUX pour répondre à la convocation qui leur a été adressée par le Président du Comité Territorial,

En présence de :

- M. André LACROIX, Président du Comité du LOIRE ET ARROUX,
- M. Gilles NIVOT, Maire de VENDENESSE SUR ARROUX
- M. Dominique DAGOUBNEAU, ENEDIS
- MM Philippe POTAIN, Pierre AUBRET et Anthony BOUSSANT, entreprise POTAIN
- MM Eric SAGE et Christophe LACOUR, entreprise CONECT
- Mme SEVESTRE, Directrice Technique du SYDESL
- M. Franck BAR, Technicien SYDESL du CT 08
- Mme CHAMFROY (SYDESL), Gestionnaire du SYDESL, secrétaire du CT 08

- Mesdames et Messieurs les délégués communaux :

COMMUNE	DELEGUES		
	TITULAIRES	TITULAIRES	SUPPLEANT
CHALMOUX			
CHARBONNAT	BARRAL Nicolas		
CHASSY	BONACCHI Jean Luc		
CLESSY			
CRESSY SUR SOMME	BOUILLER Jean-Paul	RAULO Jean-Pierre	
CRONAT	ROUSSELET Georges (excusé)	GARANDEL André (excusé)	JEANNOT Pascal (excusé)
CURDIN			Présence de M LE MAIRE
CUZY	PERRAUDIN Edith (excusée)		
DETTEY			JEANNIN Daniel
DOMPIERRE SOUS SANVIGNES	LAUPRETRE André (excusé)	LAGRUE Frédéric (excusé)	
GILLY SUR LOIRE			
GRURY		PAGNIER Nathalie	
ISSY L'EVEQUE	NIVOT Serge	NOEL Philippe	
LA BOULAYE	DESCHAMPS Roland	VIARD Aline (excusée)	
LA CHAPELLE AU MANS	DELORME Daniel	DESCHAMPS Jérôme	
LA MOTTE ST JEAN	BARGES Vincent (excusé)	LASNE DESVAREILLES Pascal	
LES GUERREUX		LACROIX BAUDRION Michel	GENDRE Christine
LESME			SIMONET Dominique
MALTAT			
MARLY SOUS ISSY			
MARLY SUR ARROUX	ROCHETTE Daniel	POIZEAU Bernard	
MONT	ANTOINE Michel		TALPIN Michelle
MONTMORT			
NEUVY GRANDCHAMP	LACROIX André	LEDEY Claude	
OUDRY	LOPES DE LIMA Pascal		
PERRIGNY SUR LOIRE		NEVERS Christophe	
RIGNY SUR ARROUX	BERNARD Patrice		
ST AGNAN	CAYON David (excusé)	GONIN Christophe (excusé)	BRAZ Eric (excusé) Présence de MME LE MAIRE
ST AUBIN SUR LOIRE	DELIZE Jean (excusé)	TAILLON Jacqueline	
ST EUGENE	DE BELLIS Alain		
ST ROMAIN SOUS VERSIGNY	GARRUCHET Nicole		
ST VINCENT BRAGNY		DESBROSSES Gilles	
STE RADEGONDE	BIDOLLET Christian	MANNEVEAU Dominique	
THIL SUR ARROUX		MOINE Lionel	
TOULON SUR ARROUX	JONDOT Michel	PELLENARD Lucien	
UXEAU	BAUDRION Alain (excusé)	NIVOT Jean-Luc	
VENDENESSE SUR ARROUX			SAUNIER Maurice et M LE MAIRE
VITRY SUR LOIRE	DOUCET Jérôme	LHUILIER Patrick	

M. LACROIX, Président du Comité, remercie M. Gilles NIVOT, Maire de VENDENESSE, de son accueil.

**L'intégralité de la présentation faite à l'Assemblée Générale est développée sur le diaporama téléchargeable sur**

<http://www.sydesl.fr/index.php?page=News&id=134>

Ci-dessous, la synthèse et les principaux commentaires issus de l'Assemblée Générale.

## I- Les réseaux

### 1- Distribution d'électricité

#### ➤ **Point sur les travaux en cours par Franck BAR**

#### ➤ **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

M. LACROIX annonce aux délégués que, suite au nouveau marché de travaux qui vient d'être signé, l'entreprise POTAIN assurera dorénavant les travaux de réseaux sur le Loire-et-Arroux.

Philippe POTAIN présente son entreprise (105 personnes, 2 syndicats d'énergie, à savoir le SYDESL et le Syndicat de la Loire) et son équipe, Anthony BOUSSANT et Pierre AUBRET.

M. LACROIX précise que la programmation du Loire-et-Arroux a bénéficié de 100 000 € de crédits supplémentaires pour l'environnement.

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement :	331 000€
Fils nus :	134 000 €
Renforcement :	389 376 €

Détail par commune sur le tableau joint.

#### ➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

MME SEVESTRE signale qu'il y a lieu d'être très vigilant sur la rédaction du nouveau modèle de contrat de concession proposé par ENEDIS.

### 2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

### 3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes).

MME SEVESTRE signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer leur compétence éclairage public au SYDESL (pas de subvention SYDESL) et que les éclairages autonomes sont particulièrement appropriés pour éclairer les abris bus et les aires de covoiturage éloignés de + de 100 m du réseau.

## II- Transition énergétique

### 1- PCAET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

MME SEVESTRE précise que 5 Communautés de Communes se sont déjà engagées avec le SYDESL.

### 2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

MME SEVESTRE précise qu'une borne peut alimenter 2 véhicules en même temps.

#### **En 2017, des bornes ont été installées à:**

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoïn et Verdun sur le Doubs.

#### **En 2018 sont prévues:**

Outre celle de Cluny: Chalons-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

### III- **Groupement d'achat d'énergie**

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWh, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

#### **IV- Solidarité logement**

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

#### **V- Divers**

Le Maire de VENDENESSE SUR ARROUX fait part des problèmes qu'il rencontre pour mener à bien son projet de mettre des panneaux photovoltaïques sur des terrains gelés. MME SEVESTRE l'invite à se rapprocher des services de la Préfecture, du Syndicat des eaux et de M DE PASQUALE du SYDESL.

Le Maire de VENDENESSE SUR ARROUX propose qu'une visite virtuelle de l'exposition des luminaires du SYDESL soit mise en ligne sur le site internet du SYDESL.

Le Maire d'ISSY L'EVEQUE évoque son projet de champ photovoltaïque pour lequel le SYDESL a fait réaliser une étude.

#### **VI- 71<sup>ème</sup> anniversaire**

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

**26 avril 2018 de 9h à 17h**  
**Au Parc des Expositions de Mâcon**

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

M. LACROIX clôt l'assemblée générale et redonne la parole à Monsieur le Maire de VENDENESSE qui invite les participants au vin d'honneur offert par sa commune.

**Le Président du Comité Territorial,**

**André LACROIX**



**ANNEXES**  
**PROGRAMMATION 2018**

	N° Dem.	Nature des travaux	Etat avancement	Date avancement	Inscr. / Eng. TTC
<b>Environnement</b>					<b>331 000 €</b>
<b>ENVIRONNEMENT SYDESL (09)</b>					<b>151 000 €</b>
Saint-Aubin-sur-Loire	389050	BTS P. LOTISSEMENT (rue de la gare 2ème partie)ENV	1 - Etude commandée	10/01/2017	125 000 €
Toulon-sur-Arroux	542134	BTS P. VENDEE ET HLM (rue de Chalon) ENV	1 - Etude commandée	01/12/2017	26 000 €
<b>ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)</b>					<b>80 000 €</b>
Toulon-sur-Arroux	542095	BTS P. PLACE BURGEAT (rue des prés Marteau - coté écoles) ENV	1 - Etude commandée	20/06/2017	80 000 €
<b>FACE C (02)</b>					<b>100 000 €</b>
Issy-l'Évêque	239101	BTS P. MAISON DE RETRAITE (derrière hopital) ENV	2 - Art. 2 diffusé	11/07/2017	100 000 €
<b>Fils nus</b>					<b>134 000 €</b>
<b>FACE S' (04)</b>					<b>104 000 €</b>
Saint-Romain-sous-Versigny	478020	BT P. BOUSSERAIN (S) (antenne La Loge)	(vide)	(vide)	39 000 €
Saint-Vincent-Bragny	490109	BT P. CHEVAGNY (S)	(vide)	(vide)	35 000 €
Toulon-sur-Arroux	542108	BT P. LES RATONS (S)	1 - Etude commandée	26/07/2016	30 000 €
<b>FACE S (17)</b>					<b>30 000 €</b>
Saint-Romain-sous-Versigny	478015	BT P. RAVEAUX (S)	(vide)	(vide)	30 000 €
<b>Renforcement</b>					<b>389 376 €</b>
<b>FACE AB (03)</b>					<b>179 216 €</b>
Cronat	155052	BT P. La Chappe	3 - Devis travaux reçu	22/02/2016	40 544 €
Les Guerreux	229030	BT P. Grand Buisson (sortie T150)	(vide)	(vide)	27 000 €
Rigny-sur-Arroux	370058	recentrage Prcs VOLGU	3 - Devis travaux reçu	15/06/2017	56 673 €
Vitry-sur-Loire	589052	recentrage P. LES BREAUGES	(vide)	(vide)	55 000 €
<b>RENFORCEMENTS (06)</b>					<b>210 160 €</b>
Chassy	111047	BTS P. LE TAILLIS	(vide)	(vide)	80 000 €
Rigny-sur-Arroux	370042	BT P. La Bruyère	3 - Devis travaux reçu	18/05/2016	20 121 €
Saint-Vincent-Bragny	490119	BTS P. CHASSAGNE	3 - Devis travaux reçu	29/03/2016	110 039 €
<b>Total général</b>					<b>854 376 €</b>

## Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
<b>MARCHE TRAVAUX</b>	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain				
<b>MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE</b>	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
		30 % commune		
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL		
30 % commune				
Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique		
	9 € par luminaire "récent"	==> Exploitation, entretien et maintenance		
	20 € par luminaire énergivore			
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié	
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique global communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			